

SYNEOS

6 RUE DE L'INDUSTRIE
93022 BOBIGNY

Téléphone : 06 84 33 36 04

Mail :



Bon No : 006035520		1ere Gachée : 08:27 (1) Quantité : 8.00 m3		Date : 11/09/2026 diog2609118419 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE A Véhicule : 367 JNK-FA-367-XA	
Client : C9229780 EUROBAT 37 RUE DE LA MAISON ROUG 77185 Lognes				Chantier : AUBERVILLIER AUBERVILLIERS 61 rue du port 93300 Aubervilliers		Chauffeur : GABRIEL GABRIEL Centrale : BOBIGNY	
ARRIVEE CHANTIER réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 80.00 m3 Quantite Restante : 56.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
Code Formule 1C25JXC1S3D22		Désignation(6)(8) BPS		Certification NF		Classe d'exposition(3) XC1	
						Classe chlorure CL 0,40	
						Consistance(7) S3	
						Dmax 22.4	
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 42.5 N				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 0	
						Résistance caractéristique(4) C25/30	
Appellation commerciale : BPS NF EN 206+A2/CN XC1 C25/30 CEM II/C 42.5						Température :	
Mode de livraison :						N° Gruerie :	
						Retour béton	
SERVICES				ADJUVANTS		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE				8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:							



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non